

**COMMUNE de SUZE (Drôme)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DCM20210116-01 Délibération du conseil municipal en vue de l'élection du maire**

A Suze, le 16 janvier 2021 à 11h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Ad Koolen, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le président de la délégation spéciale, Pierre Girard, le 11 janvier 2021.

Étaient présents : Mmes Sylvie Bonnassieux, Dominique Chapelle, Bérangère Driay, Sophie Fourquin, Marielle Gauthier et Noëlle Lantheaume, MM Ad Koolen, Fabien Lombard, Eric Rolland, Simon Thomé et Thierry Vallet

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Fabien Lombard a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme DRIAY Bérangère, 10 (dix) voix

Madame Bérangère DRIAY a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré à Suze, le 16/01/2021

Le Maire,  
Bérangère DRIAY

